



- TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Médecin, Chef des Services Médicaux du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-
  - Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-
  - Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.-
  - Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA.-
  - Monsieur le Conseiller du Mwami de l'Urundi à KITEGA.-
  - Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS de et à KIBUNGU.- ✓

937/T.P.8/07/Acl  
6/4/57

Usumbura, le 20 Mars 1957.  
POUR LE DIRECTEUR DES A.I.M.O.,  
LE CHEF DU 2ème BUREAU,  
P.CHOTTEAU.

- COPIE -

CONGO BELGE  
2ème DIRECTION GENERALE  
1ère DIRECTION

Léopoldville, le 11 Mars 1957.-

N° 212/007865.-

OBJET :

Intervention du F.B.E.I.  
Convention de desserte  
formations médicales des C.I.

- Monsieur le Vice-Gouverneur Général  
Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.
- Monsieur le Gouverneur de la Province  
- de Léopoldville à LEOPOLDVILLE/OUEST.  
- de l'Equateur à COQUILHATVILLE.  
- Orientale à STANLEYVILLE.  
- du Kivu à B U K A V U . -  
- du Katanga à ELISABETHVILLE.-  
- du Kasai à LULUABOURG.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,  
Monsieur le Gouverneur,

Subsidiairement à mes lettres No.71122/36898 du 12 novembre 1956 et No.71122/038878 du 29 novembre 1956, j'ai l'honneur de vous prier d'adopter le préambule des conventions de desserte des formations médicales des Circonscriptions Indigènes suivant le texte ci-dessous :

"Entre la Circonscription Indigène de . . . . .  
"représentée par . . . . .  
"et agissant en exécution de la décision prise après délibération  
"par le Conseil de notables ou de secteur, en sa séance du . . . . .  
"et dénommée ci-dessous, "la Circonscription Indigène" d'une part  
"et. . . . ."

Je vous prie de bien vouloir transmettre ces instructions aux Administrateurs de Territoire qui modifieront en ce sens le texte des conventions de desserte qu'ils seront ame-

nés à établir lors de la constitution des dossiers de demandes de subsides auprès du Fonds du Bien-Etre Indigène.

LE GOUVERNEUR GENERAL  
p.o.  
LE DIRECTEUR-CHEF DU SERVICE DES AIMO.  
J-B.BOMANS,  
(sé) J-P.BOMANS.